

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 29/03/2018

Présents : M. Bertrand LIVET, Mme Noëlle BAUBET, M. Daniel GIRAUD  
Mme Béatrice GILLARD, Mme Marie Hélène SAUVADET, M. Gérard VERNET,  
M. Gabriel CHANAL, M. Christophe SAUVAGE, Mme Cécile BOSSE,  
M. Jean Pierre AMIET.

Absent : M. Mickaël FONTANET donne pouvoir Bertrand LIVET

Mme Cécile BOSSE a été élue secrétaire.

### **1/ Contrat statutaire**

Par un courrier du 6 février 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose aux communes de se joindre à une démarche de consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance des risques statutaires (conгés pour indisponibilité physique ou décès) à compter du 1er janvier 2019 pour une période de quatre ans.

Afin de pouvoir participer à cette consultation, le conseil municipal doit donner mandat au Centre de Gestion. Ce mandat n'engage nullement la commune quant à la décision d'adhérer aux contrats d'assurance proposés par le Centre de Gestion.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner mandat au Centre de Gestion pour participer à cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion pour participer à la consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance des risques statutaires.

### **2/ Attribution de compensation d'Issoire et du Broc**

Suite au conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a décidé d'appliquer une retenue supplémentaire sur les Attributions de Compensation des communes d'Issoire et du Broc sur l'année 2018.

Pour rappel, une première retenue avait été opérée en 2017. Il est ainsi prévu de retenir en 2018 259 478,16 € supplémentaires pour Issoire et 9 913,83 € supplémentaires pour le Broc.

Il est également prévue de retenir à nouveau en 2019 326 136,69 € supplémentaires pour Issoire et 12 460,65 € supplémentaires pour le Broc, ceci afin d'arriver à une retenue totale en 3 ans de 845 093 € pour Issoire et 32 206,30 € pour le Broc

Il est ainsi demandé aux communes membres d'API de prendre une délibération en accord avec cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer aux attributions de références 2018 de ces deux communes une retenue supplémentaire telle que présentée ci-dessus.

### **3/ Compte Administratif 2017**

1) COMMUNE

a) Section de fonctionnement

- Dépenses : 157 316,63 €

- Recettes : 243 869,25 €

- Excédent : 86 552,62 €

L'excédent est reporté sur la section fonctionnement du budget primitif 2018.

b) Section d'investissement

- Dépenses : 176 737,86 €

- Recettes : 241 294,72 €

- Excédent : 64 556,86 €

L'excédent est reporté sur la section d'investissement du budget primitif 2018

2) ASSAINISSEMENT

a) Section de fonctionnement

- Dépenses : 8 850,23 €

- Recettes : 11 156,22 €

- Excédent : 2 305,99 €

L'excédent est reporté sur la section fonctionnement du budget primitif 2018

b) Section d'investissement

- Dépenses : 5515,75 €

- Recettes : 11 766,12 €

- Excédent : 6 250,37 €

L'excédent est reporté sur la section d'investissement du budget primitif 2018

3) CCAS

a) Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 567,59 €

- Recettes : 4 000 €

- Excédent : 1 432,41 €

Le CCAS ayant été dissout au 31/12/2017 et remplacé par une commission ouverte à l'action sociale au 01/01/2018, l'excédent est reporté sur la section de fonctionnement du budget principal primitif 2018

b) Il n'y a pas de section d'investissement

Le Compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal à l'unanimité

#### **4/ Compte de Gestion 2017**

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **5/ Vote des 3 taxes**

M. le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) en 2018.

Taxe d'habitation : 9.47 %

Taxe foncière des propriétés bâties : 13.07 %

Taxe foncière des propriétés non bâties : 72.45%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter le taux des 3 taxes en 2018.

#### **6/ Budget Primitif 2018**

1) COMMUNE

a) Section de fonctionnement

Montant des dépenses et des recettes en équilibre : 260 850,03 €

b) Section d'investissement

Montant des dépenses et des recettes en équilibre : **308 992,52 €**

## 2) ASSAINISSEMENT

### a) Section de fonctionnement

Montant des dépenses et des recettes en équilibre : 12 983,63 €

### b) Section d'investissement

Montant des dépenses et des recettes en équilibre : 15 683 €

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

## 7/ Attribution des subventions 2018 aux associations

**ADMR : 50 €**, approuvé à l'unanimité.

**EVEIL : 50 €**, approuvé à l'unanimité.

**Donneurs de sang : 50 €**, approuvé à l'unanimité.

**Club de la butte : pas de demande**

**Les chemins d'Usson : 650 €**, approuvé à l'unanimité.

**Usson Passé Présent : 500 €**, approuvé à l'unanimité sous conditions de réalisation des trois concerts prévus en 2018 – J.-P. Amiet, Président de l'association, ne prend pas part au vote.

**Comité d'animation : 600 €**, approuvé à l'unanimité pour l'organisation des Médiévales – C. Sauvage, Président de l'association, ne prend pas part au vote.

**Les mains dans les crins : 400€**, approuvé à l'unanimité - Versement de la subvention sous condition de la réalisation du projet.

**Les amis de l'Eglise d'Usson d'Auvergne : 200 €**, approuvé à l'unanimité pour le fonctionnement de l'association.

**Coudert de Commandaire : 50 €**, approuvé à l'unanimité.

Soit un montant de 2 550 € attribué.

## 18/ Questions diverses

- Fédération culturelle « la Fée des ACTS ».

M. le maire présente la création de la « la Fée des ACTS » (Fédération Arts et Culture du Territoire de Sauxillanges), nouvelle association destinée à promouvoir les arts et la culture sur le territoire.

Projets :

- Projet de festival de rue sur Sauxillanges fin septembre 2018.

- Organisation des journées des « Métiers d'art » en 2019 sur les communes adhérentes ; sont envisagées dans un premier temps : Egliseneuve-des-Liards, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges, Sugères et Usson.

Des fonds Leader ont été demandés par la commune de Sauxillanges pour recruter une personne qui sera mise à disposition de la fédération pour monter les projets. Le financement de l'association passera entre autres par des adhésions. Pour Usson le montant est de 150 €.

Chaque maire des communes adhérentes sera vice-président de l'association.

M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la « Fée des ACTS ».

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la « Fée des ACTS » pour un montant de 150 €.

Gérard Vernet est élu délégué pour la commune d'Usson.

#### Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

Dans le cadre des contrats de ruralité signés entre l'Etat et un Etablissement Public de Coopération Intercommunal, l'Agglo du Pays d'Issoire en l'occurrence, la DSIL prévoit la possibilité pour les communes de déposer des demandes de dotation pour les actions visant à développer l'attractivité du territoire.

La phase trois du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson présentant un intérêt pour le développement touristique du territoire d'API, M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de dotation dans le cadre de la DSIL afin de porter les aides au financement de ce projet à hauteur de 80 %, selon le plan de financement présenté ci-dessous :

Le plan de financement en investissement de ce projet est le suivant :

Région AuRA :	40 167 € (38 %)
FIC 2018 CD 63 :	31 485 € (30 %)
DSIL :	12 309 € (12 %)
<u>Commune :</u>	<u>20 990 € (20 %)</u>
Total :	104 951 €

Au cas où le dépôt d'un dossier dans le cadre de la DSIL ne serait pas retenu par API, M. le Maire propose d'envisager d'autres solutions de financement comme le programme Leader.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander une dotation dans le cadre de la DSIL, ou tout autre ligne de financement disponible tel le programme Leader, pour le financement de la phase trois du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson selon le plan de financement présenté ci-dessus et à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### Rénovation de la scénographie :

Tel qu'envisagé dans le budget primitif 2018, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la rénovation de la scénographie d'Usson située dans le bureau touristique suite à sa fermeture en fin de saison touristique programmée le 30 septembre 2018.

En effet, la subvention Leader obtenue, devrait pouvoir être versée suite à la réalisation des travaux. Pour rappel, ce projet se monte à 12 001,02 € H.T. et est financé à hauteur de 80% par une subvention Leader, soit 9 600,81 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à lancer la rénovation de la scénographie d'Usson selon le plan de financement présenté ci-dessus et à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### Convention d'entretien d'un chemin rural :

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 19 février 2018 de proposer à M. Hubert BAPT, exploitant agricole, la signature d'une convention d'entretien du chemin rural allant du lieu-dit « Bois Rigaud » à « Croix Saint-Roch » et passant entre les lieux-dits « Les Plantiers » et « La Pauve », dénommé sur le cadastre numérique comme une section du « Chemin rural de Bois Rigaud à Issoire », M. BAPT propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver la propriété communale de ce chemin et de proposer à M. Hubert BAPT la signature d'une convention d'entretien de chemin rural.

Le Maire  
Bertrand LIVET

The image shows a handwritten signature in black ink that starts with a large loop and ends with a horizontal stroke. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de USSON' at the top and 'Pays de l'Issoire' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown on top, a shield with a cross, and a figure holding a staff. The number '63' is visible on the left side of the stamp.